

Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIONAL 2E2M P

15 boulevard Gabriel Péri

94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Audit et Conseil Union

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION COLLECTIF MUSICAL INTERNATIONAL ENSEMBLE 2E2M – PAUL MEFANO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

15, Boulevard Gabriel Péri
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Association Loi 1901

Audit et Conseil Union

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION COLLECTIF MUSICAL INTERNATIONAL ENSEMBLE 2E2M – PAUL MEFANO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association,

◆ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION COLLECTIF MUSICAL INTERNATIONAL, ENSEMBLE 2E2M – PAUL MEFANO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître des fonds propres de 55.995 €, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.577 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

◆ **Fondement de l'opinion**

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

◆ **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans le paragraphe « changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels :

- Changement de méthode en raison de la première application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- Changement de méthode et impact suite à la comptabilisation pour la première fois au titre de cet exercice des indemnités de fin de carrière.

◆ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

◆ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

◆ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne



comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

♦ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

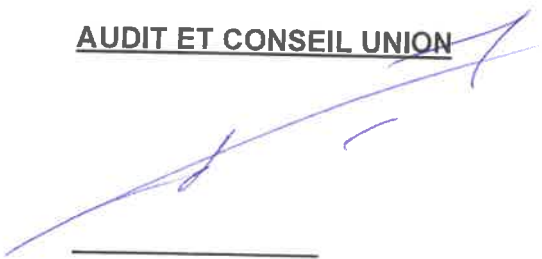
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Paris, le 5 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

AUDIT ET CONSEIL UNION


Olivier GATINOIS
Associé



RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIONAL 2E2M PA
15 boulevard Gabriel Péri
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	138 489 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	160 437 Euros
- Résultat net comptable,	3 577 Euros

Fait à VILLEURBANNE
Le 07/05/2026

Thomas PALOP
Expert-comptable

Thomas PALOP
Expert-comptable

Signé par Thomas Palop
Le 4 juin 2026



doc_PZ00
tx_M354BjwXQMPQ

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	16 634	15 293	1 340	660	680	103. 09
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		16 634	15 293	1 340	660	680	103. 09
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	4 803		4 803	5 259	- 456	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 932		13 932	16 673	- 2 742	- 16. 44
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	47 412		47 412	24 117	23 295	96. 59
	Charges constatées d'avance (2)	3 459		3 459	7 557	- 4 099	- 54. 24
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	67 543		67 543	87 150	- 19 607	- 22. 50
Total III		137 148		137 148	140 757	- 3 608	- 2. 56
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	153 782	15 293	138 489	141 417	- 2 928	- 2. 07

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	52 418		71 471		- 19 052	- 26. 66
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	3 577		13 065		- 9 488	- 72. 62
	Situation nette (sous total)	55 995		84 536		- 28 540	- 33. 76
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	55 995		84 536		- 28 540	- 33. 76
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	30 752				30 752	
	Total IV	30 752				30 752	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 073		12 599		- 2 526	- 20. 05
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	34 654		31 959		2 695	8. 43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance	7 014		12 322		- 5 308	- 43. 08
	Total V	51 741		56 881		- 5 140	- 9. 04
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	138 489		141 417		- 2 928	- 2. 07

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	490		375		115	30.67
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	-419		-1 083		665	61.36
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	160 316		119 896		40 421	33.71
Parrainages	83				83	
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	389 004		416 376		-27 372	-6.57
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	415		762		-347	-45.54
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 365		551		815	147.93
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	52		62		-10	-15.56
Total I	551 307		536 938		14 370	2.68
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	96 236		87 624		8 611	9.83
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	5 695		8 290		-2 595	-31.30
Salaires et traitements	299 338		291 637		7 701	2.64
Cotisations sociales	124 953		119 406		5 548	4.65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	682		360		322	89.33
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	29 618		23 793		5 825	24.48
Total II	556 522		531 110		25 411	4.78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-5 214		5 827		-11 041	-189.48

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 383		1 921		- 537	- 27. 98
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	1 383		1 921		- 537	- 27. 98
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 383		1 921		- 537	- 27. 98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	- 3 831		7 748		- 11 579	- 149. 45
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			899		- 899	- 100. 00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			163		- 163	- 100. 00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			736		- 736	- 100. 00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	- 7 408		- 4 581		- 2 827	- 61. 71
Total des produits (I+III+V)	552 691		539 758		12 933	2. 40
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	549 114		526 692		22 421	4. 26
5. EXCEDENT OU DEFICIT	3 577		13 065		- 9 488	- 72. 62

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature		720		720		
Prestations en nature		27 094		23 817	3 277	13. 76
Bénévolat						
TOTAL		27 814		24 537	3 277	13. 36
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens		27 094		23 817	3 277	13. 76
Prestations en nature						
Personnel bénévole		720		720		
TOTAL		27 814		24 537	3 277	13. 36

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'ensemble 2e2m est l'un des premiers et des plus prestigieux ensembles français consacrés à la création musicale d'aujourd'hui. Avec plusieurs centaines de créations à son actif, il est un interprète incontournable des scènes musicales nationales et internationales.

Depuis sa création en 1972 par le compositeur Paul Méfano, 2e2m a sans cesse su se réinventer et occupe une place phare dans le paysage de la création musicale contemporaine.

Implanté à Champigny-sur-Marne en région parisienne depuis sa création, l'ensemble poursuit un travail approfondi sur le territoire autour de la création, de la diffusion et de la sensibilisation à la musique. Concerts, projets pédagogiques, répétitions publiques, rencontre avec les compositeurs et les interprètes sont autant de voies pour permettre aux publics d'avoir des éclairages sur les oeuvres, de s'appropriier les spectacles et de créer une proximité avec les acteurs de la création.

Plus de cinquante ans après sa création, 2e2m poursuit avec passion sa vocation : découvrir - en étant à l'écoute d'un large panorama d'esthétiques - et partager avec les publics - grâce notamment à une riche et longue complicité artistique et humaine avec les compositeurs, les artistes et les interprètes.

2e2m exerce son activité grâce à une équipe de 5 salariés permanents et des intermittents et grâce à des financements publics provenant de la DRAC, du CNM, de la Ville de Champigny, de la région Ile de France et du département du Val de Marne.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 138 488.56 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 551 307.37 Euros et dégageant un excédent de 3 576.93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 et 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.
- première application de la provision pour indemnités de fin de carrière avec un impact de 32 117 euros au 01/01/2025 impactant le report à nouveau et un impact de + 1 365 euros sur le compte de résultat.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	6 829		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 443		1 362
TOTAL	15 272		1 362
TOTAL GENERAL	15 272		1 362

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			6 829	6 829
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 805	9 805
TOTAL			16 634	16 634
TOTAL GENERAL			16 634	16 634

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		6 829			6 829
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 783	682		8 464
TOTAL		14 612	682		15 293
TOTAL GENERAL		14 612	682		15 293
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	682				
TOTAL	682				
TOTAL GENERAL	682				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	71 471	13 065		32 117	52 418
Excédent ou déficit de l'exercice	13 065	- 13 065	778	- 2 799	3 577
Situation nette	84 536			28 540	55 995
TOTAL I	84 536		778	29 318	55 995

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	13 932	13 932	
Personnel et comptes rattachés	35	35	
Impôts sur les bénéfices	7 408	7 408	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 077	2 077	
Divers état et autres collectivités publiques	2 197	2 197	
Débiteurs divers	35 695	35 695	
Charges constatées d'avance	3 459	3 459	
TOTAL	64 802	64 802	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 073	10 073		
Personnel et comptes rattachés	15 007	15 007		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 223	18 223		
Taxe sur la valeur ajoutée	552	552		
Autres impôts taxes et assimilés	871	871		
Produits constatés d'avance	7 014	7 014		
TOTAL	51 741	51 741		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours				
- Travaux	490	736		246
- Autres	4 313	4 523		210
Total III	4 803	5 259		456
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)				456

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	37 677
Total	37 677

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 073
Dettes fiscales et sociales	19 579
Total	29 652

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 459
Total	3 459
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 014
Total	7 014

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Aides FONPEPS	11 560
DRAC	180 000
Région Ile de France	40 000
Ville de Champigny	10 000
Département Val de Marne	70 000
Maison de la Musique Contemporaine	6 000
Fonds de Creation Lyrique	10 000
CNM	16 000
Institut français	5 000
SACEM	7 000
SPEDIDAM	13 444
Ville de Gennevilliers	20 000
Total	389 004

Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que " les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ".

L'association n'a versé au cours de l'exercice, aucune rémunération à ses trois plus hauts cadres dirigeants qui sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Total	5

Valorisation des contributions volontaires

L'association a valorisé ses contributions volontaires à hauteur de :

- 27 094 euros pour les mises à disposition de salles par la Ville de Champigny-sur-Marne
- 720 euros pour les 60 heures de bénévolat par les membres du bureau

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 030 euros, facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Première application de la provision pour indemnités de fin de carrière avec un impact de 32 117 euros au 01/01/2025 impactant le report à nouveau et un impact de + 1 365 euros sur le compte de résultat.

Elles ont été calculé avec les paramètres suivants :

- un taux d'actualisation de 3,90 %
- départ volontaire du salarié
- âge de départ : 65 ans
- inflation de 1%
- table de mortalité INSEE 2024

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE	1	340.42	660.00		680.42	103.09
21811000 Materiel d'orchestre	6	828.96	6 828.96			
21830000 Mat. de bureau & informatique	9	804.85	8 442.85		1 362.00	16.13
28181100 Amortissements mat.d'orchestre	-6	828.95	-6 828.95			
28183000 Amort. mat. bur.& informatique	-8	464.44	-7 782.86		-681.58	-8.76
TOTAL II	1	340.42	660.00		680.42	103.09
STOCKS ET EN COURS	4	803.00	5 259.00		-456.00	-8.67
33500000 En cours prod? disques	490.00		736.00		-246.00	-33.42
33600000 En cours prod? revues a la lig	4	313.00	4 523.00		-210.00	-4.64
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	13	931.55	16 673.39		-2 741.84	-16.44
41100000 Clients	13	931.55	16 673.39		-2 741.84	-16.44
AUTRES CRÉANCES	47	411.76	24 116.89		23 294.87	96.59
40100000 Fournisseurs	34.71				34.71	
42500000 NDF, NDA	35.15				35.15	
42500035 Eloise simonis			1 200.00		-1 200.00	NS
44400000 Etat impots sur les benefices	7	408.00	4 581.00		2 827.00	61.71
44566300 Tva sur achats a 2.10 %	1.73				1.73	
44566700 Tva deductible 20 %	396.48		12.15		384.33	NS
44586000 Tva s/ fact. non parvenues	1	678.83	1 670.00		8.83	0.53
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	2	197.00			2 197.00	
46710000 DEBITEURS DIVERS	180.01				180.01	
46870000 Produits a recevoir	35	479.85	16 653.74		18 826.11	113.04
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3	458.64	7 557.46		-4 098.82	-54.24
48600000 Charges constatees d'avance	3	458.64	7 557.46		-4 098.82	-54.24
DISPONIBILITES	67	543.19	87 149.82		-19 606.63	-22.50
51210000 Credit mutuel cpt n? 41	2	201.66	3 191.49		-989.83	-31.01
51215000 Livret bq 2e2m	65	341.53	83 958.33		-18 616.80	-22.17
TOTAL III	137	148.14	140 756.56		-3 608.42	-2.56
TOTAL GENERAL	138	488.56	141 416.56		-2 928.00	-2.07

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
REPORT A NOUVEAU	52 418. 43		71 470. 63		- 19 052. 20	- 26. 66
11000000 Report a nouveau	52 418. 43		71 470. 63		- 19 052. 20	- 26. 66
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	3 576. 93		13 065. 14		- 9 488. 21	- 72. 62
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	55 995. 36		84 535. 77		- 28 540. 41	- 33. 76
TOTAL I	55 995. 36		84 535. 77		- 28 540. 41	- 33. 76
TOTAL II						
TOTAL III						
PROVISIONS POUR CHARGES	30 752. 20				30 752. 20	
15210000 Provision IFC	30 752. 20				30 752. 20	
TOTAL IV	30 752. 20				30 752. 20	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 072. 99		12 599. 23		- 2 526. 24	- 20. 05
40810000 Factures non parvenues	10 072. 99		11 940. 00		- 1 867. 01	- 15. 64
DETTES FISCALES ET SOCIALES	34 653. 79		31 959. 29		2 694. 50	8. 43
42124120 PERMANENTS 12 2024			1 346. 30		- 1 346. 30	NS
42124200 NAP intermittents			918. 75		- 918. 75	NS
42125011 NAP CRR 17 01 2025	259. 15				259. 15	
42125200 CHORALE KOUBAN 2025	301. 76				301. 76	
42500000 NDF, NDA			20. 68		- 20. 68	NS
42820000 Provision pour conges a payer	14 446. 13		8 949. 05		5 497. 08	61. 43
43100000 U.r.s.s.a.f	8 377. 29		9 115. 00		- 737. 71	- 8. 09
43730000 Audiens	2 363. 15		1 768. 37		594. 78	33. 63
43743000 Assedic artistique	46. 01		319. 40		- 273. 39	- 85. 59
43750000 A.f.d.a.s. / cmb / f.n.a.s.	2 303. 70		3 370. 31		- 1 066. 61	- 31. 65
43820000 Charges sociales sur c.payes	5 133. 28		3 300. 15		1 833. 13	55. 55
44551000 Tva a decaisser	235. 00		811. 00		- 576. 00	- 71. 02
44571000 TVA collectée 20%	51. 17		486. 44		- 435. 27	- 89. 48
44571100 TVA collectée 5,5%	257. 80		227. 84		29. 96	13. 15
44571200 TVA SUR VENTES 10%	8. 35				8. 35	
44700000 Prelevement a la source	871. 00		1 116. 00		- 245. 00	- 21. 95
44720000 Retenue a la source			210. 00		- 210. 00	NS
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	7 014. 22		12 322. 27		- 5 308. 05	- 43. 08
48700000 Produits constatés d'avance	7 014. 22		12 322. 27		- 5 308. 05	- 43. 08
TOTAL V	51 741. 00		56 880. 79		- 5 139. 79	- 9. 04
TOTAL GENERAL	138 488. 56		141 416. 56		- 2 928. 00	- 2. 07

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
COTISATIONS		490. 00		375. 00	115. 00	30. 67
75600000 Cotisations		490. 00		375. 00	115. 00	30. 67
VENTES DE BIENS		- 418. 56	- 1	083. 28	664. 72	61. 36
70720000 Ventes de revues a la ligne		37. 44		141. 72	- 104. 28	- 73. 58
71335000 Variation en cours prod.cd		- 246. 00		- 245. 00	- 1. 00	- 0. 41
71336000 Variation en cours prod.revues		- 210. 00		- 980. 00	770. 00	78. 57
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE		160 316. 28	119	895. 78	40 420. 50	33. 71
70600000 Prestations de service		8 998. 88	24	470. 47	- 15 471. 59	- 63. 23
70601000 Prestations de service ss tva				6 000. 00	- 6 000. 00	NS
70605000 Remboursement de frais artistiq		13 086. 76	2	144. 49	10 942. 27	510. 25
70606000 Remboursement de frais 20%				674. 40	- 674. 40	NS
70610000 Recettes de cessions 5.5 %		103 302. 81	70	659. 02	32 643. 79	46. 20
70611000 Cessions hors tva		20 320. 00	1	120. 00	19 200. 00	NS
70611200 CO PRODUCTION TVA 5.50 %		6 581. 00	11	869. 00	- 5 288. 00	- 44. 55
70611300 Co production hors tva		7 735. 51	2	410. 00	5 325. 51	220. 98
70650000 Billeterie		286. 58		548. 40	- 261. 82	- 47. 74
70850000 Refacturation frais 5,5%		4. 74			4. 74	
PARRAINAGES		83. 46			83. 46	
70630000 Royalties		83. 46			83. 46	
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		389 003. 88	416	375. 68	- 27 371. 80	- 6. 57
74135000 Aide etat cui contrat aide		11 559. 58	14	675. 24	- 3 115. 66	- 21. 23
74400000 Subvention ministere culture		180 000. 00		180 000. 00		
74405000 Region ile de france		40 000. 00		40 000. 00		
74410000 Subvention mairie de champigny		10 000. 00		15 000. 00	- 5 000. 00	- 33. 33
74412000 Subvention conseil val marne		70 000. 00		75 000. 00	- 5 000. 00	- 6. 67
74440000 Aide a la creation		37 000. 00		38 000. 00	- 1 000. 00	- 2. 63
74451000 Subvention sacem		7 000. 00		18 000. 00	- 11 000. 00	- 61. 11
74453000 Subvention spedidam		13 444. 30		15 700. 44	- 2 256. 14	- 14. 37
74470000 Residence ville de gennevillie		20 000. 00		20 000. 00		
DONS MANUELS		415. 00		761. 96	- 346. 96	- 45. 54
75410000 Dons manuels		415. 00		761. 96	- 346. 96	- 45. 54
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS		1 365. 14		550. 62	814. 52	147. 93
78150000 Reprise provision IFC		1 365. 14			1 365. 14	
79100000 Transfert de charges d exploit				550. 62	- 550. 62	NS
AUTRES PRODUITS		52. 17		61. 78	- 9. 61	- 15. 56
75800000 Produits divers de gestion cou		52. 17		61. 78	- 9. 61	- 15. 56
TOTAL I		551 307. 37	536	937. 54	14 369. 83	2. 68
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		96 235. 69	87	624. 40	8 611. 29	9. 83
60410000 Participation co- realisations		19 387. 69	15	894. 71	3 492. 98	21. 98
60611000 FOURNITURES NON STOCKABLES		507. 55			507. 55	
60630000 Fourn.d'entretien & equip.		296. 41	1	456. 79	- 1 160. 38	- 79. 65
60630100 Petit materiel concert		2 183. 36		780. 14	1 403. 22	179. 87
60640000 Fournitures administratives		65. 18		498. 00	- 432. 82	- 86. 91
60658000 Achats de partitions		132. 36		302. 74	- 170. 38	- 56. 28
61200100 Leasing loxxia slibail		3 595. 00	3	527. 32	67. 68	1. 92
61200200 Leasing bnpparibas mach a aff		783. 88	1	050. 00	- 266. 12	- 25. 34
61310000 Locations partitions		1 911. 62	4	825. 21	- 2 913. 59	- 60. 38
61320000 Location materiel concert		3 445. 89	4	950. 35	- 1 504. 46	- 30. 39

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
61330000 Locations concert & diverses	3	432.59	2	317.37	1 115.22	48.12
61340000 Locations studios & diverses		100.00			100.00	
61350000 Locations logiciels	4	015.74	3	446.26	569.48	16.52
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS		90.00		125.00	-35.00	-28.00
61520000 ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS		517.12			517.12	
61560000 Maintenance		688.77		697.36	-8.59	-1.23
61600000 Primes d'assurances	2	588.17	2	354.20	233.97	9.94
61800000 Abonnements	1	151.65	1	979.60	-827.95	-41.82
62261000 Honoraires commissaire aux com	8	090.00	8	311.50	-221.50	-2.66
62280000 Charge de diffusion	1	800.00	3	000.00	-1 200.00	-40.00
62310000 ANNONCES & INSERTIONS		383.62		584.40	-200.78	-34.36
62430000 Transport instruments	1	298.63	1	323.03	-24.40	-1.84
62510000 Voyages & déplacements	2	307.82	2	438.84	-131.02	-5.37
62520000 Voyages & tournées	1	101.34	1	396.36	-295.02	-21.13
62521000 Voy&tournées : perdiem	8	995.77	2	823.23	6 172.54	218.63
62522000 Voy&tournées : déplacements	14	308.75	16	667.47	-2 358.72	-14.15
62523000 Voyages&déplacements : hotels	8	361.12	2	240.23	6 120.89	273.23
62600000 Frais postaux & telecom.	2	183.30	2	287.95	-104.65	-4.57
62660000 Frais hébergement		317.36		180.58	136.78	75.74
62700000 Services bancaires et assim.		550.95		547.43	3.52	0.64
62810000 Cotisations	1	644.05	1	618.33	25.72	1.59
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	5	695.23	8	290.15	-2 594.92	-31.30
63120000 Taxe d'apprentissage	1	973.29	2	191.22	-217.93	-9.95
63330000 Participation des employeurs	5	044.94	4	775.93	269.01	5.63
63511000 Taxe professionnelle	-1	323.00	1	323.00	-2 646.00	NS
SALAIRES ET TRAITEMENTS	299	337.95	291	637.41	7 700.54	2.64
64100000 Rem du personnel administrati	166	250.17	163	854.99	2 395.18	1.46
64110000 Gratification stagiaires	1	319.52	1	319.52		
64122000 Remunerations artistiques	126	271.18	127	932.90	-1 661.72	-1.30
64124000 Provision congés payés	5	497.08	-1	470.00	6 967.08	473.95
COTISATIONS SOCIALES	124	953.25	119	405.51	5 547.74	4.65
64510000 Urssaf administratif	38	959.75	37	244.67	1 715.08	4.60
64513000 Urssaf artistique	25	476.07	24	367.65	1 108.42	4.55
64515000 Urssaf artiste-auteur		301.05		229.11	71.94	31.40
64520000 Cotis. conges spectacles	19	572.50	19	829.90	-257.40	-1.30
64520100 Charges sociales sur c.payes	1	833.13		-644.99	2 478.12	384.21
64530000 Retraites administratif	9	078.81	8	707.02	371.79	4.27
64533000 Retraites artistique	7	991.31	8	003.77	-12.46	-0.16
64534000 Cotisations prévoyance & mutue	4	171.66	4	005.59	166.07	4.15
64543000 Cotis. assedic artistique	12	306.71	12	332.00	-25.29	-0.21
64581000 Cotisations FNAS	4	241.89	4	230.96	10.93	0.26
64582000 Cotisations FCAP		731.58		729.87	1.71	0.23
64583000 Cotisations CMB		288.79		369.96	-81.17	-21.94
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	681.58		360.00		321.58	89.33
68110000 Dotation aux amortissements	681.58		360.00		321.58	89.33
AUTRES CHARGES	29	617.94	23	792.91	5 825.03	24.48
65100000 Redevances / droits d auteurs	27	368.00	20	828.26	6 539.74	31.40
65150000 Redevances sacem	1	877.47	2	957.94	-1 080.47	-36.53
65800000 Charges diverses de gestion co		372.47		6.71	365.76	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	556 521. 64	531 110. 38	25 411. 26	4. 78
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 5 214. 27	5 827. 16	- 11 041. 43	- 189. 48
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES 76000000 Produits financiers	1 383. 20	1 920. 63	- 537. 43	- 27. 98
	1 383. 20	1 920. 63	- 537. 43	- 27. 98
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 383. 20	1 920. 63	- 537. 43	- 27. 98
RESULTAT FINANCIER	1 383. 20	1 920. 63	- 537. 43	- 27. 98
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 3 831. 07	7 747. 79	- 11 578. 86	- 149. 45
PRODUITS EXCEPTIONNELS 77180000 Produits exceptionnels		899. 35	- 899. 35	- 100. 00
		899. 35	- 899. 35	NS
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		899. 35	- 899. 35	- 100. 00
CHARGES EXCEPTIONNELLES 67180000 Charges exceptionnelles		163. 00	- 163. 00	- 100. 00
		163. 00	- 163. 00	NS
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		163. 00	- 163. 00	- 100. 00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		736. 35	- 736. 35	- 100. 00
IMPOTS SUR LES BENEFICES 69952000 Produits cisv	- 7 408. 00	- 4 581. 00	- 2 827. 00	- 61. 71
	- 7 408. 00	- 4 581. 00	- 2 827. 00	- 61. 71
TOTAL DES PRODUITS	552 690. 57	539 757. 52	12 933. 05	2. 40
TOTAL DES CHARGES	549 113. 64	526 692. 38	22 421. 26	4. 26
EXCEDENT OU DEFICIT	3 576. 93	13 065. 14	- 9 488. 21	- 72. 62

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal		x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case						
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
Désignation de la société:				Adresse du siège social:		
Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATI				15 boulevard Gabriel Péri		
SIRET	3	0	5	2	3	4
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:						
				SIRET		
B ACTIVITE						
Activités exercées		SPECTACLE VIVANT		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		5 196
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				dans le secteur productif, art. 244 quater W		
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)				Base d'imposition		Chiffre d'affaires
						Taux d'imposition
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)				Base d'imposition		Taux d'imposition
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.						
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)						
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%						
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	x	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé				CEGID		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.						
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:		
NEOVISTA 26 Rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE						
Tél:				Tél:		
				Identité du déclarant:		
				Date:	07/05/2026	Lieu CHAMPIGNY SUR MARNE
				Qualité et nom du signataire:		Président
				Signature		BORDALEJO Tomas
Examen de conformité fiscale (ECF)						

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2026	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres				b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-ements. 8		
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 15 boulevard Gabriel Péri

94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Número SIRET* 3 0 5 5 2 3 4 0 9 0 0 0 3 8

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5		N-1 3 1 1 2 2 0 2 4				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
	Fonds commercial	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK						
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
	Autres immobilisations corporelles	AT	16 634	AU	15 293	1 340	660			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW						
	Participations	CS		CT						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH		BI						
	TOTAL (II)	BJ	16 634	BK	15 293	1 340	660			
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN	4 803	BO		4 803	5 259		
En cours de production de services		BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis		BR		BS						
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW						
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	13 932	BY		13 932	16 673			
Autres créances (3)		BZ	47 412	CA		47 412	24 117			
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC						
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	67 543	CG		67 543	87 150			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 459	CI		3 459	7 557			
	TOTAL (III)	CJ	137 148	CK		137 148	140 757			
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW							
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM							
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN							
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	153 782	1A	15 293	138 489	141 417		
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	)	DG	
	Report à nouveau		DH	52 418
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	3 577
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	55 995
				84 536
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	30 752
	TOTAL (III)		DR	30 752
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	)	DV	
	Instruments financiers à terme		DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	10 073
	Dettes fiscales et sociales		DY	34 654
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	7 014
	TOTAL (IV)		EC	51 741
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	138 489
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	51 741
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO										Néant	*
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	37		FB			FC	37 142	
	Production vendue	{ Biens* Services*	FD			FE			FF		
			FG	132 344		FH	28 056		FI	160 400 119 896	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	132 381		FK	28 056		FL	160 437 120 038	
	Production stockée*							FM	(456) (1 225)		
	Production immobilisée*							FN			
	Subventions d'exploitation							FO	389 004 416 376		
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)							FP	1 365 551		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							FI			
	Autres produits (I) (11)							FQ	957 1 199		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	551 307 536 938		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS		
Variation de stock (marchandises)*							FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	96 236 87 624			
Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	5 695 8 290			
Salaires et traitements*							FY	299 338 291 637			
Cotisations sociales (10)							FZ	124 953 119 406			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo. {	- dotations aux amortissements* (14)					GA	682 360		
			- dotations aux dépréciations					GB			
			Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC			
			Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							G1				
Autres charges (12)							GE	29 618 23 793			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	556 522 531 110			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	(5 214) 5 827			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	1 383 1 921		
	Reprises sur dépréciations							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie							GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières							G2			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	1 383 1 921		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR			
	Différences négatives de change							GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées							G3			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	1 383 1 921			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(3 831) 7 748			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
		Produits exceptionnels (7) (VII)								HD		899	
		Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)								HH		163	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		736	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	(7 408)	(4 581)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	552 691	539 758	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	549 114	526 692	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	3 577	13 065	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières						HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *						HP				
			- Crédit bail immobilier						HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	29 245	23 786	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A11				
	dont cotisations Madelin								A10				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO													Néant		*									
CADRE A			IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations												
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3												
INCorp.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ				D8				D9							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD				KE				KF							
CORPORELLES	Terrains								KG				KH				KI							
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9								KJ				KK						
				Dont Composants		M1								KM				KN						
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M2								KP				KQ						
				Dont Composants		M3								KS				KT						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								KV	6 829			KW				KX							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *								KY				KZ				LA						
		Matériel de transport *								LB	8 443			LC				LD	1 362					
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LE				LF				LG						
		Emballages récupérables et divers *								LH				LI				LJ						
	Immobilisations corporelles en cours								LK				LL				LM							
	Avances et acomptes								LN	15 272			LO				LP	1 362						
	TOTAL III																							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G				8M				8T						
		Autres participations								8U				8V				8W						
Autres titres immobilisés								1P				1R				1S								
Prêts et autres immobilisations financières								1T				1U				1V								
TOTAL IV								1Q				1R				1S								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	15 272			0H				0J	1 362							
CADRE B			IMMOBILISATIONS						Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
									par virement de poste à poste 1			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4									
INCorp.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN				C0				D0				D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO				LV				LW				1X			
CORPORELLES	Terrains								IP				LX				LY				LZ			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		IQ								MA				MB				MC		
				Dont Composants		IR								MD				ME				MF		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		IS								MG				MH				MI		
				Dont Composants		IT								MJ				MK				ML		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IU				MM	6 829			MN	6 829			MO	6 829		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IV								MP				MQ				MR				
		Matériel de transport		IW								MS	9 805			MT	9 805			MU	9 805			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IX								MV				MW				MX				
		Emballages récupérables et divers *		MY								MZ				NA				NB				
	Immobilisations corporelles en cours								NC				ND				NE				NF			
	Avances et acomptes								NG				NH	16 634			NI	16 634						
	TOTAL III																							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								0U				M7				0W						
		Autres participations								0X				0Y				0Z						
Autres titres immobilisés								2B				2C				2D								
Prêts et autres immobilisations financières								2E				2F				2G								
TOTAL IV								NJ				NK				2H								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0K				0L	16 634			0M	16 634							

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1)

Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2)

Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3)

Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4)

Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5)

Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY				EL				EM				EN			
Fonds commercial		RE				RF				RI				RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE				PF				PG				PH			
TOTAL I		RK				RM				RN				RO			
Terrains		PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre	PM				PN				PO				PQ			
	Sur sol d'autrui	PR				PS				PT				PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV				PW				PX				PY			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ				QA				QB				QC			
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		6 829		QE				QF				QG		6 829	
immobilisations	Matériel de transport	QH				QI				QJ				QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		7 783		QM		682		QN				QO		8 464	
	Emballages récupérables et divers	QP				QR				QS				QT			
TOTAL II		QU		14 612		QV		682		QW				QX		15 293	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN		14 612		QP		682		QQ				QR		15 293	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO</u>								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	32 117	4Z	1 365	5A	30 752	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV	32 117	TW	1 365	TX	30 752	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB	32 117	UC	1 365	UD	30 752
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	32 117	UF	1 365					
	- financières	UG		UH						
	- exceptionnelles	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO

Néant☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	13 932	13 932			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY	35	35			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	7 408	7 408			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 077	2 077			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP	2 197	2 197			
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	35 695	35 695			
	Charges constatées d'avance			VS	3 459	3 459			
	TOTAUX			VT	64 802	VU	64 802	VV	
RENVOS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	10 073	10 073						
Personnel et comptes rattachés			8C	15 007	15 007						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	18 223	18 223						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	552	552						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	871	871						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L	7 014	7 014						
TOTAUX			VY	51 741	VZ	51 741					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5															
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE															
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	3 577															
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	WB																		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	XE																		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB																			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW																		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ																			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY																
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	(7 408)																
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7																	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %						I8																	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN																	
										WN																	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										WO																	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *										Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	XR									
															Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8	WQ								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1																	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3																	
										TOTAL I		WR	(3 831)														
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE															
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WS																	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT																	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV																	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH																	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WP																	
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A		WW															
	Produit net des actions et parts d'intérêts :											XB															
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									I6																	
										WZ																	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XA																
	Majoration d'amortissement *										ZX																
	Abattement sur le bénéfice * tions	France Ruralités Revitalisa -tion(FRR)(44 quindecies A)			HT	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5	XY													
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)			OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)			K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)			PA														
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC														
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)			PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC																
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS																	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit			ZI		XG	1 365														
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2																	
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II		XH	1 365												
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)			XI					XJ	5 196															
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					XL																
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XO	5 196															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN																	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO

31/12/2025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	149 762
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	149 762
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	5 196
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	154 958

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 579
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	71 471	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	13 065		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF	32 118						
	TOTAL I	OF	84 536		Report à nouveau	ZG	52 418						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	84 536						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		)	YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	19 388	15 895						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		)	XQ	12 906	15 539						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 890	11 312						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	54 052	44 879						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	96 236	87 624						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	(1 323)	1 323						
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z	7 018	6 967						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	5 695	8 290						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	8 590	9 724						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	7 856	7 685						
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*				OB	293 841							
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0	0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15 %	JK						
						Plus-values à 19 %	JM						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15 %	JN						
						Plus-values à 19 %	JP						
	Imputations						JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif)				JS								
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		TOTAL 2				

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

En Euros.

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Association COLLECTIF MUSICAL INTERNATIO					Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2025			et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :							YP	5	
dont apprentis							YF		
dont handicapés							YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale							RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises							OA	160 437	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées							OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							OL		
TOTAL 1							OX	160 437	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante							OH	957	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial							OF	389 004	
Variation positive des stocks							OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							XT		
TOTAL 2							OM	389 961	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats							ON	22 573	
Variation négative des stocks							OQ	456	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances							OR	56 378	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							OS	8 890	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée							OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							OW	29 618	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante							OY		
TOTAL 3							OJ	117 915	
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)							OG	432 483	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).							SA	432 483	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	160 437	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX			
Période de référence				GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025		
Date de cessation						HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.